

31010 - Santé

**Proposition d'avenant à la convention financière avec
l'association Relais Emploi Santé Insertion (RESI) et
approbation des termes de l'avenant**

CP/2020/262

Service chef de file :

I4 - Service d'Appui aux Métiers et à l'Innovation Sociale et Sanitaire

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'approuver les termes de l'avenant à la convention financière avec l'association RESI (Relais Emploi Santé Insertion), qui propose des nouvelles modalités d'intervention de l'association sur l'unité territoriale d'action médico-sociale sud du Département du 1er septembre au 31 décembre 2020, dans le cadre du projet « Emploi pour tous »

L'association Relais Emploi Santé Insertion (RESI) a pour objet de favoriser la réinsertion des personnes sans emploi, des publics prioritaires (notamment les jeunes), par un bilan médical de leurs aptitudes et une orientation vers un poste de travail compatible avec leurs capacités.

Cette association a également pour objectif de proposer un soutien à la pratique des professionnels des Unités Territoriales d'Action Médico-Sociale (UTAMS) dans le champ de la santé.

Le cahier des charges portant sur les modalités de fonctionnement de l'association a été acté par la délibération du 4 avril 2016 (CP/2016/156). Une convention financière a été conclue avec le Département et l'association RESI en date du 10 février 2020. Les deux documents sont joints en annexe.

Le présent avenant porte sur les nouvelles modalités d'intervention sur l'unité territoriale d'action médico-sociale sud du Département à compter du 1^{er} septembre 2020, dans le cadre du projet « Emploi pour tous » du Département.

Le Département s'est associé à Emmaüs pour le développement d'une offre complémentaire d'emplois aidants à destination d'un public très éloigné de l'emploi et pour lequel aucune offre d'insertion n'est adaptée ou pensée. Ce public est celui des bénéficiaires du RSA dont la situation ne leur permet pas de s'engager sur le marché du travail, tel qu'il est structuré aujourd'hui, en raison de problématiques de santé invalidantes ou d'autres problématiques empêchantes. La création de cette nouvelle offre est prévue pour le dernier trimestre 2020.

Afin d'évaluer les capacités de travail des bénéficiaires du RSA, il est proposé au médecin du RESI de rencontrer systématiquement en consultation toutes les personnes qui auront déclaré des problématiques liées à la santé à l'occasion de leur contrat d'engagement.

L'objectif de la consultation sera d'évaluer la capacité de travail de la personne en termes d'heures de travail mais également de typologie d'activités.

Les 2 journées habituellement prévues dans le cahier des charges et destinées à des permanences sur les territoires de Sélestat et de Molsheim sont supprimées. Elles sont remplacées par 2 journées de consultations au Centre Médico-Social de Schirmeck situé place du Marché dès le mois de septembre 2020.

Ces modifications n'entraînent aucune incidence sur le montant de la subvention ni sur les modalités d'intervention des médecins dans les autres territoires.

La commission Emploi-Insertion-Logement, réunie le 24 août 2020, a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve les termes de l'avenant à la convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'association RESI jointe en annexe ;*
- *autorise le Président à signer cet avenant.*

Strasbourg, le 04/09/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY